

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise****- 1.1 Identificateur de produit****- Nom du produit** Körapur 784/5 Komp.A**- Code du produit** R044948-00**- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle**- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur :**

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH
Zweibrücker Straße 200
D-66954 Pirmasens
Tel.: +49 (0)6331/56-2000
www.koe-chemie.de

- Service chargé des renseignements :

Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter
(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)
Tel.: +49 (0)6331/56-2553; Fax.: +49 (0)6331/56-1091
e-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Bei Vergiftungen: (in case of poisoning:)
GBK-EMTEL International
Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)

Bei Transportunfällen: (in case of transport accidents:)
Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

SECTION 2: Identification des dangers**- 2.1 Classification de la substance ou du mélange****- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger


GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 94-96-2 EINECS: 202-377-9 Reg.nr.: 2120000832-71-xxxx	2-éthylhexane-1,3-diol Xi R41 Eye Dam. 1, H318	< 2,0%
CAS: 68479-98-1 EINECS: 270-877-4 Reg.nr.: 211948680525-xxxx	diéthylméthylbenzènediamine Xn R21/22-48/22; Xi R36; N R50/53 STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319	< 1,0%

- SVHC Ne contient pas des substances SVHC

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Jet d'eau
 - Mousse résistant à l'alcool
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 - Stocker à sec
- **Classe de stockage (according german VCI-concept):** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :** Gants de protection conseillé si contact direct est possible.
- **Protection des yeux :** Appareil de protection des yeux conseillé si contact direct est possible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : Très visqueux

Couleur : noir

- Odeur : caractéristique

- Modification d'état

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : > 100 °C

- Température d'inflammation : non déterminé

- Limites d'explosion :

inférieure : non déterminé

supérieure : non déterminé

- Pression de vapeur à 20 °C: < 1 hPa

- Densité à 20 °C: 1,2 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

- Viscosité :

dynamique à 20 °C: 35000 mPas (Brookfield)

- Teneur en solvants :

VOC (EU): 0,00 %

VOC (CH): 0,00 %

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

- 10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 4)

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation

Réactions aux acides

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques****- Toxicité aiguë :****- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral LD50 87500 mg/kg (rat)

Dermique LD50 125000 mg/kg (rbt)

- Effet primaire d'irritation :**- de la peau :** Pas d'effet d'irritation.**SECTION 12: Informations écologiques****- 12.1 Toxicité****- Toxicité aquatique :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Autres indications écologiques :****- Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.**- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****- 13.1 Méthodes de traitement des déchets****- Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.**- EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 5)

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

- **Emballages non nettoyés** :

- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA

- Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin : Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 02.09.2014

Nom du produit **Körapur 784/5 Komp.A**

(suite de la page 6)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.**- Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Service établissant la fiche technique :**- Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR